

Sujet : Notification d'impôt

De : République Française <lettre-info-fiscale@dgfip.finances.gouv.fr>

Date : 20 Oct 2009 02:27:24 -0400

Pour : praticiens@adjuvamus.fr



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

20/10/2009

Notification d'impôt - Remboursement

Après les derniers calculs annuels de l'exercice de votre activité, nous avons déterminé que vous êtes admissible à recevoir un remboursement d'impôt de € 178,80.

S'il vous plaît soumettre la demande de remboursement d'impôt et nous permettre de 10 jours ouvrables pour le traitement.

Pour accéder au formulaire pour votre remboursement d'impôt, [cliquez ici](#)

Un remboursement peut être retardé pour diverses raisons. Par exemple la soumission des dossiers non valides ou inscrites après la date limite.

Le Conciliateur fiscal adjoint



Philippe BERGER

© Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

This email has been scanned by the MessageLabs Email Security System.
For more information please visit <http://www.messagelabs.com/email>
